



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.282
2 février 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du Chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israéli-Liban le 1^{er} février 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Mar 1/ : Entre 5 h 17 2/ et 15 h 15 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule, ont réoccupé la position située au point 2004-2904 (coordonnées approximatives), à l'ouest du poteau-frontière 33.

b) PO Ras : Entre 6 h 10 et 14 h 45 des membres des forces israéliennes ont réoccupé la position située au point 1907-2749 (coordonnées approximatives), au nord du poteau-frontière 19.

c) PO Hin : Entre 8 h 45 et 13 h 35 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule, ont réoccupé la position située au point 1799-2788 (coordonnées approximatives), près du poteau-frontière 11.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) PO Lab : Entre 7 h 56 et 7 h 57 deux avions à réaction des forces israéliennes volant du sud au nord, puis obliquant vers le sud, ont survolé les eaux territoriales libanaises à l'ouest du PO et ont été observés pour la dernière fois au sud-ouest du PO.

b) PO Khiam : A 9 h 2, un avion à réaction des forces israéliennes volant du sud-ouest au nord-est, puis obliquant vers le nord, est entré au Liban à l'est-sud-est du PO et a été observé pour la dernière fois au nord-ouest du PO.

3. Plaintes des parties :

Une plainte a été reçue du Liban selon laquelle le 1^{er} février entre 9 h 5 et 9 h 10 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises de Aadeisse [point 2010-2955 (coordonnées approximatives)] et Houla [point 1986-2906 (coordonnées approximatives)].

La plainte ci-dessus n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).